

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.					
Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à			
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC
5 h. 1 soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 »	5 h. 45 » »	2 h. 38 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.
		7 h. 49 <sup>m</sup> »	9 h. 37 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	— »
				BORDEAUX	PÉRIGUEUX
				4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.
				8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.
				4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »
				PARIS	
				11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	
				4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	
				2 h. 30 <sup>m</sup> soir.	

**Train de marchandises régulier :** Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.  
**Train de foire :** Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 21 Août.

Dimanche ont eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, les scrutins de ballottage destinés à compléter les élections pour le renouvellement des conseils généraux. Les résultats de ces scrutins ne nous sont pas encore exactement parvenus; mais nous avons tout lieu de croire qu'ils ont justifié nos prévisions et accru les succès remportés le 12 août par le parti républicain.

Aujourd'hui s'ouvre, pour ces mêmes conseils généraux, la session la plus importante de l'année et qui offrira, cette fois-ci, un intérêt tout particulier, puisque nous pourrons, avec quelque certitude, aussitôt après la formation des bureaux et par le choix des présidents élus, apprécier les modifications que les scrutins du 12 et du 19 août auront apportées dans la composition de ces assemblées.

Nous croyons que cette session se tiendra dans des conditions exceptionnellement avantageuses pour la discussion des intérêts locaux et qu'elle est destinée à marquer un véritable progrès dans l'affermissement et le développement de nos institutions comme de nos libertés; et par contre aussi, qu'elle sera favorable à l'élimination des querelles politiques, presque toujours stériles, souvent nuisibles pour la bonne gestion des affaires départementales.

La victoire que vient de remporter le gouvernement de la République ne peut qu'amener l'apaisement dans les esprits et incliner les volontés vers la modération.

Quand un parti, et c'est le cas du parti radical, subit des échecs réitérés, il cherche, en quelque sorte, un dédommagement aux déboires qu'il a éprouvés dans la violence de sa polémique et la rigueur de son attitude.

Mais nous espérons, nous, que les conseils généraux, tels que viennent de nous les donner les dernières élections, sauront justifier par le soin avec lequel ils se renfermeront dans leurs attributions légales; par l'attention soutenue qu'ils donneront aux intérêts qu'ils doivent défendre, la confiance de leurs électeurs dans les institutions qui nous régissent et mériter leurs suffrages.

Le coup porté dans ces récentes élections au parti intransigeant sera plus décisif encore si, dans ces assemblées, on n'a d'autre désir que d'apaiser les ressentiments; de faire prévaloir les idées de justice et de modération, et que l'on ne se y propose d'autre but que d'assurer le progrès des véritables intérêts moraux et matériels du département.

#### Le travail de la conversion de la rente.

Voici le moment venu, pour les porteurs de rentes 5 0/0, de présenter leurs titres au ministère des finances ou dans les autres endroits désignés par ce ministère, pour voir échanger ces titres contre des titres nouveaux dont le revenu sera réduit à 4 1/2 0/0.

Le travail colossal auquel donnera lieu cette laborieuse opération mérite une courte description.

l'entoure.

Vous avez un caractère d'une violence inouïe, vous ne savez plus vous conduire quand la colère s'empare de vous.

Vous prononcez le nom de Sforza. Qui vous parle de vous rapprocher de ce misérable? Le cas n'est plus le même, je suppose.

Deux personnes ont failli être tuées par vous. C'est à peine si vous avez daigné adresser une parole au comte Dolmatov. Vous avez trouvé des paroles ironiques devant les soins que l'on prodiguait à la comtesse!

Si cette femme avait été tuée par votre faute?

Diane éclata de rire comme un enfant, s'écriant:

— Ah! jamais, par exemple. Ces femmes sans cœur ont la vie très-dure; il y en a une comme cela à Florence. Elle vivra cent ans.

Le grand-duc la regardait d'un air de pitié.

— Voilà ce qu'on nomme un être de raison! Eh bien! puisqu'il en est ainsi, vous entendrez la vérité une fois dans votre vie.

Vous êtes une enfant très-mal élevée, Mademoiselle Diane Salviati. Intelligente, richement douée, il vous manque la plus belle fleur de la couronne féminine: le pardon.

Le pardon, sans lequel aucune vertu ne brille. Votre père a dû souffrir plus d'une fois, vous sentant si rétive.

Peut-être, n'ayant plus que vous à aimer, n'a-t-il pas voulu vous faire de peine en vous corrigeant de vos terribles défauts.

Et d'abord, un mot sur le local où va se faire le travail de la conversion. C'est, dans le baraquement que l'on a construit tout exprès à l'extrémité de la place du Carroussel. Ce baraquement est relié avec les bureaux du ministère des finances par des passerelles, disposition qui permettra de communiquer avec les chefs de services dont le concours est indispensable. Le public sera admis dans la première salle, sorte de galerie qui pourra contenir plus de cinq cents personnes à la fois.

Au milieu se trouvent les bureaux, dont les employés, au nombre de cinquante, sont isolés par des grillages dans lesquels on a pratiqué les guichets. A distance de ces guichets sont placées de larges tables garnies de tout ce qu'il faut pour écrire. C'est là que les porteurs de titres dresseront les bordereaux de leurs titres.

Un travail préliminaire a dû être fait par des employés spéciaux pour faire le classement des titres, par séries, selon leur valeur, de façon qu'il n'y ait pas de perte de temps et que l'on puisse satisfaire aux demandes au fur et à mesure que les porteurs de titres habitant Paris se présenteront.

Pour les titres expédiés de la province, soit directement, soit par l'intermédiaire des receveurs généraux, le travail est fait dans les bureaux par près de deux cents employés.

L'échange des titres de cette dernière catégorie une fois fait, on expédie les nouveaux titres sous plis chargés. Il sort ainsi tous les jours du ministère des finances pour plusieurs millions de Rentes sur l'Etat inscrites au Grand-Livre.

Voici maintenant quelques chiffres qui donneront une idée de l'importance du travail que va nécessiter la conversion.

On compte actuellement 500,000 porteurs ou propriétaires de titres nominatifs.

Les propriétaires de titres au porteur, de leur côté, sont au nombre de plus de 2 mil-

lions.

Chaque titre, pour être régulier, devant porter trois signatures, les chefs de services auront à donner sept millions et demi de signatures.

Si l'on ajoute à cela les signatures que devront donner sur les bordereaux d'abord, et ensuite sur les reçus des titres, les propriétaires de rentes ou leurs mandataires, on obtient le chiffre fort respectable d'au moins 24 millions de signatures à donner pour mener à bonne fin le travail de la conversion.

Par suite de la conversion, tous les titres devront être présentés au Trésor. Ce travail, une fois terminé, on saura (et il sera vraiment curieux de connaître ce détail) à quelles sommes s'élèvent les titres de rentes perdus par suite de vol, d'incendie ou pour tout autre cause. Ce dernier détail ne peut s'appliquer qu'aux titres au porteur, les propriétaires de rentes nominatives ayant toujours la faculté de faire rétablir tout titre dont ils auraient pu être dépossédés pour une cause quelconque.

Le minimum des rentes sur l'Etat est de 2 fr.; quant au maximum, on assure qu'il existe un titre nominatif de 6,000,000 de rente!

Quant aux titres au porteur, divisés jusqu'à ce jour en fractions de 5,000 fr. au maximum, ils vont se trouver réduits à 4,500 francs.

#### ADMINISTRATION DES CAISSES D'ÉPARGNE

On n'a pas oublié les incidents auxquels ont donné lieu, à la Chambre, à la fin de la session, les désordres qui s'étaient produits dans l'administration de plusieurs caisses d'épargne. Conformément à l'engagement pris à cette époque par le gouvernement, les ministres des finances et du commerce ont préparé un projet de règlement d'administration publique destiné à assurer le contrôle régulier et permanent des opéra-

Diane sentait la colère grandir en elle. Elle avait une chaîne d'or soutenant sa montre; elle la tordit, la cassant en plusieurs endroits. D'un mouvement de rage elle jeta ses gants, les déchira en lanières avec ses dents.

La crise devenait aiguë.

Le grand-duc ne cessait de lui parler, employant les termes les plus durs, les paroles les plus acérées, les plus blessantes, la traitant comme on traite un esclave.

Longtemps elle se révolta, lui tenant tête avec une incroyable énergie. Effrayante de colère, superbe dans la défense de ses droits, trouvant des arguments pour parer tous les coups, opposant la hauteur à l'ironie, le dédain à la brutalité.

La lutte dura près d'une heure.

Habitué à l'obéissance passive, au respect profond de ceux qui l'approchaient, le grand-duc aurait broyé cette enfant qui osait lui déclarer la guerre. Résolu de vaincre à tout prix, il employa les armes qui étaient en son pouvoir.

Il fit repasser devant les yeux de Diane la terrible scène du pavillon.

Ne pouvant dompter son orgueil, il l'humilia par le souvenir de ce qu'elle lui devait.

Il lui rappela qu'elle était restée dans ses bras, sans connaissance, lui disant durement:

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
du 21 Août 1883.

79

## LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

C'est perdre son temps que de nair ses ennemis.

Elle répondit dans un élan:

— En Italie, on ne pense pas comme vous, Monseigneur. On sait ce que c'est que la haine. On méprise ceux qui pardonnent toujours.

— Je vois que votre éducation est à refaire. Je ne veux pas vous voir avec des idées aussi féroces.

Vous n'êtes plus la femme que j'avais rêvé.

Un mauvais sourire passa sur les lèvres de Diane,

— Me conseillez-vous aussi de tendre la main au comte Sforza?

Le grand-duc la regarda fixement.

— Qu'avez-vous aujourd'hui? Quel démon vous pousse?

J'avais raison de chercher la tache de ce beau diamant. Je la vois à cette heure; elle est assez noire pour obscurcir la lumière qui



tions des opérations des caisses d'épargne.

Voici les principales dispositions de ce projet, qui est actuellement soumis à l'examen du conseil d'Etat.

Un agent spécial serait attaché à chaque caisse d'épargne avec le mandat de contrôler pour le compte et sous la responsabilité des directeurs et administrateurs de la gestion financière du caissier ou sous-caissier. En outre, les receveurs des finances seront tenus de vérifier, une fois par trimestre, la caisse et la comptabilité des caissiers.

La caisse d'épargne de Paris sera placée sous la surveillance directe du ministre des finances qui en fera vérifier, quand il le jugera convenable, la situation et les écritures.

Les inspecteurs des finances seront également chargés du contrôle des caisses d'épargne. Leurs investigations porteront sur la gestion de ces établissements.

Les fonctions de caissier et de sous-caissier d'une caisse d'épargne seront incompatibles avec l'exercice de tout commerce et de toute industrie.

Les caissiers actuellement en fonctions ne pourront conserver le commerce ou l'industrie qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

#### Affaires d'Espagne

Malgré les allégations de divers journaux, aucune modification ministérielle n'aura lieu, dit une dépêche de Madrid adressée à l'agence Havas, avant le voyage du roi dans les provinces de l'Est, du Nord-Est et du Nord de la Péninsule, ni même avant son retour d'Allemagne, où il doit se rendre si la tranquillité n'est pas de nouveau troublée.

L'élection législative de Cadix aura lieu, décidément, malgré la suspension des garanties constitutionnelles; le gouvernement laissera, dit-on, toute liberté aux électeurs.

Dans les cercles politiques, on croit que les garanties constitutionnelles seront rétablies dans toute l'Espagne aussitôt après le retour du roi, si la tranquillité continue à régner.

Le capitaine Mangada et 32 soldats insurgés sont entrés en France par le val de Campcardos.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un bataillon d'infanterie, venant de Ripoll, est arrivé à Poycedra.

On parle d'un nouveau soulèvement qui aurait éclaté dans les environs de la Seo d'Urgel.

Le Temps reçoit de Madrid une dépêche datée du 17 août, qui est ainsi conçue :

« Nous apprenons par les journaux de provinces que de nombreuses arrestations continuent dans l'élément civil, surtout parmi les zorrillistes et les fédéraux, particulièrement dans l'Andalousie, la Catalogne et l'Estramadure.

« Jeudi soir, le conseil des ministres a duré quatre heures, et, malgré le silence observé par les membres du cabinet la presse de toutes nuances disait que les conséquences politiques des récents événements et les divergences entre les membres du cabinet au sujet du régime exceptionnel, décrété il y a dix jours, ont été l'objet d'un examen du conseil, présidé par Alphonse XII.

« La presse libérale et démocratique et même quelques feuilles ministérielles croient que M. Sagasta, s'il garde la confiance de la couronne, peut, tout au plus, retarder la réorganisation complète du cabinet, jusqu'après la tournée que le roi entreprendra dans les garnisons du Nord. »

Une autre dépêche annonce, en effet, que le roi devait partir vendredi pour Valence, accompagné du ministre de la guerre. Il ira ensuite à Barcelone, Saragosse, Vitoria, Valadolid et la Corogne. Son voyage durera environ un mois. La reine retournera à la Granja.

#### Affaires du Tonkin

Le bruit courait à Saïgon, le 16 août, que le lieutenant-colonel Badens, qui commande la garnison de Nam-Dinh, avait livré un nouveau combat à l'ennemi, auquel il aurait infligé de grandes pertes sans en éprouver lui-même.

Le gouvernement français n'a pas reçu la confirmation de cette nouvelle.

D'autre part, le Standard a reçu d'un des

correspondants, lequel se trouve, paraît-il, avec le corps expéditionnaire français, un télégramme annonçant le nouveau succès du colonel Badens. Cette dépêche, publiée dans le numéro du Standard qui a paru hier matin à Londres, aurait été immédiatement transmise au Morning News, qui se publie à Paris en langue anglaise.

« Le colonel Badens, dit cette dépêche, a attaqué les retranchements solidement établis par les Pavillons-Noirs au sud de ses propres positions. L'ennemi a fait d'abord mine de résister à la première charge, mais, aussitôt que l'effet des fusils Gras a commencé à se faire sentir dans leurs rangs, ils ont fui en désordre poursuivis par les Français. Les Annamites ont subi de grandes pertes, tandis que les Français ont eu seulement deux hommes tués et six blessés.

### Informations

#### A CHANTILLY

Mgr le duc d'Aumale devait donner à Chantilly plusieurs grandes fêtes de chasse, suivies de réceptions, en septembre et en octobre.

Les appartements et dépendances du château avaient déjà été aménagés et la première série d'invitations lancée.

Mais en présence de l'état toujours inquiétant de M. le comte de Chambord, toutes les invitations sont contremandées.

#### PRIÈRES PUBLIQUES

Aujourd'hui des messes ont été dites dans la plupart des églises de Paris pour M. le comte de Chambord.

#### LE COMTE DE CHAMBORD

Paris, 20 août.

Voici le dernier bulletin de santé du comte de Chambord :

« Wiener-Neustadt, 20 août, 9 h. m.

» Bulletin médical du 19, à 7 heures 30 du matin. — Il y a de la dyspepsie et des douleurs dans la région de l'estomac, ainsi que de légers troubles dans le cerveau et une grande faiblesse. Ainsi, il n'y a aucune amélioration dans l'état de maladie du comte de Chambord. — Signé : Docteur MAYER. »

D'autre part, le Temps a reçu la dépêche suivante :

« Vienne, 20 août, midi 30.

» L'état du comte de Chambord est toujours le même. C'est une agonie lente et affreuse. Le malade ne recouvre presque plus de connaissance, et il est tellement faible qu'il ne peut plus parler.

» Depuis hier matin le comte de Chambord est agonisant. »

P. S. — Le bruit court à Paris que le comte de Chambord est mort, mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ET FAITS DIVERS.

M. Pagès Duport vient de déposer au secrétariat général de la Préfecture du Lot une demande en nullité de l'élection de Luzech. On sait que, d'après le résultat proclamé, il aurait obtenu 1656 voix contre 1704 données à M. Bergon. Le sommaire des faits et des manœuvres scandaleuses de toute sorte, présenté par M. Pagès Duport, prouve surabondamment que nous avons eu raison d'écrire, dès le premier jour, que le dernier mot n'était pas dit sur cette élection. Nous reproduisons cet exposé :

1° Violation de la loi, par suite de la composition du bureau électoral de Luzech, composition arbitraire imposée par mon concurrent, maire de Luzech, malgré les protestations faites par plusieurs électeurs, et notamment par un conseiller municipal inscrit dans l'ordre du tableau avant les assesseurs que le maire avait désignés;

2° Violation de la loi, par suite du non-dépôt des listes électorales d'émargement aux mairies des communes, pendant huit jours après l'élection; M. Bergon en avait expédié le plus grand nombre à la Préfecture, malgré les instructions de M. le Préfet rappelant les prescriptions impératives de la loi dans le Bulletin

administratif du Lot n° 20, page 204. Par conséquent, impossibilité, de ma part, de vérifier la plupart des listes d'émargement, le délai de huit jours expirant le 20 août, et le plus grand nombre de ces listes n'ayant pu être réintégré dans les mairies, sur ma demande directe, que par le courrier du 18 août, parti de Cahors, à midi 55 minutes;

3° Violation de la loi, par suite du vote de condamnés correctionnels, et de militaires non munis de congés réguliers, c'est-à-dire, de congés dépassant trente jours;

4° Violation de la loi, par suite du vote d'un frère non électeur au lieu et place de son frère soldat, avec cette circonstance particulière que le mot *soldat* a été surchargé et remplacé par celui de *cultivateur* qui est la qualité du frère non électeur;

5° Violation de la loi, par suite d'inscriptions irrégulières, ainsi que par suite d'annulation et de suppression de bulletins valables portant mon nom;

6° Violation de la loi, dans une commune, par suite de la fermeture du scrutin entre 4 heures et demie et 5 heures du soir;

7° Menaces; promesses; tentatives de corruption; actes graves d'intimidation; offres d'emplois publics; irrégularités dans la distribution des bulletins; intervention des fonctionnaires publics; communication sur le personnel d'une Mairie, et au sein d'un conseil municipal, de deux lettres annonçant des faveurs, lettres écrites par M. Béral, sénateur, beau-frère de M. Bergon.

Ayant exposé les faits qui sont présentement à ma connaissance, je me réserve expressément d'en produire de nouveaux, à l'appui de ma protestation, dans le Mémoire ampliatif que j'aurai à présenter au Conseil d'Etat.

Cahors, le 20 août 1883.

A. PAGÈS DUPORT.

#### Conseil général du Lot.

SESSION D'AOUT 1883. — SÉANCE DU 20.

M. Demeaux, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence; M. Robert Calmon, le plus jeune des conseillers, remplit les fonctions de secrétaire. Vingt-six conseillers sur vingt-neuf répondent à l'appel nominal. MM. Relbié, Cipières et Calmeilles sont absents.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Demeaux invite l'assemblée à procéder au vote pour la formation du bureau,

Scrutin pour le président.

Votants : 25.

MM. Cambres.....	21 voix, élu.
De Verninac.....	1
Bulletins blancs.....	3

Scrutin pour les vice-présidents.

Votants : 26.

MM. Cipières.....	20 voix, élu.
De Verninac.....	19 voix, élu.
Bulletins blancs.....	5
Bulletin nul.....	1

Scrutin pour les secrétaires.

Votants : 25.

MM. Pierre Dufour.....	21 voix, élu.
Dophénieux.....	20 voix, élu.
Bulletins blancs.....	4

La composition du bureau est proclamée par M. le président.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Cambres prononce d'une voix émue les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Pour la quatrième fois vos bienveillants suffrages m'appellent à l'honneur de présider à vos délibérations.

» Je ne saurais vous dire jusqu'à quel point je suis touché de ce nouveau témoignage de sympathie et de confiance. Je vous en remercie et je vous en exprime toute ma gratitude. »

Il est procédé ensuite à la formation des diverses commissions.

M. le président fait connaître les noms des membres qui, par arrondissement, composent les commissions des finances, des travaux publics et des vœux.

La séance est levée; à demain l'examen des affaires.

La première séance du Conseil général a été bonne, contrairement aux prévisions des impatients, l'ancien bureau a été maintenu sans lutte.

Par 21 voix sur 25 votants, M. Cambres a été réélu président. Difficilement le Conseil général aurait pu faire un meilleur choix, au

double point de vue de la direction des affaires et de la politique générale.

Homme conciliant, modéré, profondément libéral, nettement républicain, M. Cambres possède toutes les qualités d'un excellent président. Versé dans la connaissance des affaires, doué d'une rare intelligence, possédant une grande finesse d'esprit, il joint à l'amélioré des manières un caractère indépendant. Il sait dire la vérité; il a le courage de ses opinions et ne cache jamais l'aversion que lui inspirent les mesures violentes.

En nommant M. Cambres président, et en conservant les autres membres du bureau, le Conseil général a indiqué son ferme désir de faire prévaloir les idées de conciliation et de modération.

Un témoin.

#### Gambetta et les Conseils généraux.

Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en France pour le renouvellement de la moitié des conseils généraux fournit au Temps l'occasion de rappeler que M. Cornil, nommé membre du conseil général de l'Allier dans les élections qui suivirent la promulgation de la loi départementale en 1871, demanda à M. Gambetta de lui faire connaître son opinion sur le caractère de ces élections et sur la conduite que devait tenir les élus de la démocratie dans les assemblées nouvelles. M. Gambetta répondit par une lettre dont le début, consacré aux questions politiques déjà pendantes, n'a guère aujourd'hui qu'un intérêt historique, mais dont l'autre partie, la plus étendue, a gardé toute son actualité.

En voici le début :

« Tout d'abord, je m'interdirais sévèrement toute ingérence sur le terrain de la politique générale. Nommé comme républicain, je ne croirais pas pour cela devoir altérer la nature et la compétence du conseil. Plus que jamais je chercherais à séparer l'administration de la politique. Je me garderais de confondre les attributions et de transformer les conseils généraux en assemblées législatives au petit pied. Ce serait à la fois commettre un empiètement et donner un mauvais exemple.

» Je concentrerais tous mes efforts sur le terrain de l'administration et des intérêts locaux. Je me considérerais comme l'homme d'affaires de mes commettants; la tâche est déjà assez lourde; heureux ceux qui pourront y suffire. »

Et M. Gambetta continue en entrant dans le détail de toutes les questions importantes dont l'examen revient de droit aux conseils généraux, à l'exclusion, répète-t-il à plusieurs reprises, des questions politiques.

Cette lettre de M. Gambetta pourrait encore être utilement proposée aux méditations des conseils généraux.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le discours que M. Lurguie a prononcé samedi à la distribution des prix de l'école communale des Frères.

Remarquable par l'élévation des idées, par l'expression de nobles sentiments et par des conseils pratiques donnés avec un tact exquis, ce discours se distingue encore par la pureté et la clarté de la forme.

M. Lurguie a, dès le début de son discours, fait un éloge très délicat de l'homme si distingué qui dirige avec succès, depuis de longues années, l'école des Frères de Cahors. Donné par le président de notre excellent Tribunal, cet éloge mérité, auquel nous nous associons entièrement, a dû être pour le directeur des Frères la meilleure récompense de son zèle, de son dévouement et de son labeur.

#### DISCOURS DE M. LURGUIE

Je suis heureux d'avoir été choisi par l'administration supérieure pour vous porter à vous et à vos maîtres le témoignage de sa satisfaction.

L'éclat de cette fête, le concours empressé des personnalités éminentes qui m'entourent, disent assez l'intérêt qui s'attache au développement et aux progrès de l'instruction populaire.

L'éducation de la jeunesse est une œuvre délicate entre toutes. Ceux-là seuls qui lui ont voué leur existence pourraient nous dire les difficultés qu'elle soulève et les efforts qu'elle exige.



S'il faut en croire un moraliste célèbre, qui ne se piquait d'une grande bienveillance pour l'espèce humaine; vous allez en juger. L'enfance aurait tous les défauts: « Les enfants, dit Labruyère, sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, curieux, intéressés.... Oh! la liste n'est pas close; cependant je m'arrête; en insistant, je craindrais de troubler la joie des jeunes mères qui me font l'honneur de m'écouter. »

Ce tableau, je l'accorde, est peut-être marqué de trop sombres couleurs. Il a d'ailleurs dans la réalité une consolante contre-partie, à côté des mauvais instincts apparaissent toujours de nobles tendances, des sentiments honnêtes et généreux.

Réprimer les premiers, développer et, au besoin, susciter les seconds, telle sera la tâche du maître, et, pour y réussir, il n'aura pas un instant à perdre; il devra saisir avec empressement ce moment propice où l'âme de l'enfant impressionnable et mobile est si bien disposée à recevoir et à garder la plus légère empreinte, à obéir à la plus douce impulsion.

Ce monde de l'enfance, vous le connaissez à merveille, monsieur le Directeur; votre vieille expérience vous en a livré tous les secrets, vous connaissez les ressorts les plus cachés, et pour les faire mouvoir, vous savez ce qu'il faut de patience, de tact, de mesure et d'affectueux dévouement; aussi, sous votre direction habile et paternelle, l'enfant le plus rebelle devient en peu de temps un écolier docile, honnête, laborieux et par surcroît reconnaissant. Pour accomplir cette transformation magique, votre méthode est celle qu'il y a longtemps déjà un maître vénérable de la jeunesse retraçait en ces termes: « L'éducation, disait Rollin, est une maîtresse douce et insinuante, ennemie de la violence et de la contrainte, qui n'aime à n'agir que par voie de persuasion, qui s'applique à faire goûter son instruction en parlant toujours raison et vérité. »

Mais ce n'est là qu'un des côtés de votre mission, et vous portez sur tout une égale sollicitude.

Il faut maintenant ouvrir à la lumière ces jeunes intelligences, leur donner, suivant l'expression de notre grand poète comique, *des clartés de tout*; les initier, par une gradation prudente et sagement conduite, aux notions essentielles des connaissances humaines.

Ici vous êtes admirablement secondé par les magnifiques progrès qu'a fait de nos jours la science de la pédagogie. Jamais à aucune époque on ne s'est autant occupé de l'enfant; jamais aussi, il est vrai, cette préoccupation de l'instruction de la jeunesse ne s'est imposée avec une aussi impérieuse nécessité; toute l'impulsion de ce mouvement généreux et patriotique, les procédés et les méthodes se sont perfectionnés à tel point qu'il n'est pas de nature si ingrate qui ne doive céder et recevoir à son tour les bienfaits de l'instruction.

Je me garderai, vous le pensez bien, de vous suivre dans le détail de vos travaux, si multiples, si variés.

Je craindrais de m'égarer dans cette voie peu sûre pour mon inexpérience. Permettez donc que je me borne à admirer les ouvrages charmants que vous avez exposés; à applaudir à vos nombreux succès, à constater enfin, avec la satisfaction la plus vive, l'activité la plus féconde de votre école, le zèle de vos maîtres, l'aptitude et l'application de vos jeunes élèves.

Ainsi, grâce à vos soins, les enfants confiés à votre vigilance pourront, en sortant de vos maisons, affronter sans péril les épreuves de la vie, car ils auront reçu les qualités maîtresses qui sont le but et le couronnement d'une bonne éducation; un esprit cultivé, une raison saine et un cœur droit.

Jeunes élèves, bientôt vous quitterez les bancs de l'école pour l'usine et pour l'atelier; pour beaucoup d'entre vous l'instruction professionnelle va commencer. Apportez, dans cette vie nouvelle, les excellentes habitudes d'esprit que vous avez contractées dans cette maison. Soyez avec vos patrons ce que vous fûtes avec vos maîtres: dociles, appliqués, laborieux et aussi reconnaissants. Consacrez vos loisirs à consacrer vos premières études, poursuivez sans relâche votre perfectionnement dans l'ordre des connaissances pratiques, et lorsque vous serez en possession de l'instrument de travail qui doit assurer un jour votre indépendance et la dignité de votre vie, entrez résolument dans la carrière, abordez-la avec une entière confiance.

Il y a place en effet au soleil de ce monde pour toutes les bonnes volontés; pourtant, sachez-le bien, vous ne pourrez conquérir et garder cette place, qui vous est due, qu'à la condition de la mériter par de persévérants efforts.

Souvenez-vous alors du charmant apologue que vos maîtres vous faisaient épeler au temps de votre enfance, et comme le fils du laboureur dont nous parle la fable, avec une ardeur infatigable: « Fouillez et retournez votre sillon »; souvenez-vous aussi que les progrès

réalisés par vos pères ont facilité votre tâche et abrégé vos efforts et que votre devoir est de laisser à votre tour à ceux qui viendront après vous un héritage de progrès nouveaux. Montez donc, montez toujours à cette voie ouverte à tous, où le mérite seul conduit au succès; puis, quelquefois tournez-vous, jetez un regard en arrière et tendez la main à ceux qui, moins sages, moins forts ou moins heureux que vous, sont restés en chemin.

En résumé, chers enfants, votre avenir est dans vos mains. Le voulez-vous prospère, libre et digne? Instruisez-vous et travaillez.

Pourtant, tout n'est point là; à l'école, on vous apprend vos devoirs envers Dieu et vous en êtes pénétrés, vos devoirs envers vos parents, envers vos semblables, envers vous-mêmes, et vous êtes prêts à les remplir; on vous enseigne aussi vos devoirs envers la patrie.

Vos jeunes intelligences ont-elles bien compris cette chose idéale, cette abstraction sublime qu'on appelle la Patrie? Les devoirs qu'elle impose, en avez-vous mesuré l'étendue?

La Patrie, chers enfants, c'est la vieille terre française, œuvre des siècles passés, que vos pères ont si vaillamment défendue et dont ils ont consommé l'indissoluble unité.

Là, sous un ciel clément et sur un sol fertile, vit et prospère un peuple d'hommes libres qui, du nord au midi et de l'ouest à l'est, parlent la même langue, suivent la même loi, échangent sans entraves les manifestations de leur intelligence et les produits de leur travail.

Voilà la grande famille dont vous êtes les enfants; voilà la société dont vous êtes les pupilles, en attendant que vous veniez y prendre votre rang d'hommes et de citoyens.

Son histoire, ses mœurs, ses institutions, sa bonne renommée dans le monde, tout cela est votre patrimoine commun.

Certes, si jamais elle était menacée dans son intégrité ou son indépendance, vous n'hésiteriez pas à la défendre au péril de votre vie.

Votre âme vaillante et fière bondirait sous l'affront, et, comme vos devanciers, vous sauriez combattre avec enthousiasme pour l'honneur du nom français. A Dieu ne plaise que ce sacrifice suprême vous soit demandé.

Mais il est une vertu civique qui, pour être plus simple et plus modeste, ne s'impose pas moins à vos consciences avec une irrésistible autorité: Je veux parler de l'obéissance à la loi.

La loi est la sauvegarde de l'ordre, sans lequel les sociétés ne sauraient vivre; c'est elle qui consacre vos droits, mais qui en même temps en règle l'exercice et en fixe les limites. Sous sa bienfaisante influence, l'arbitraire et la violence disparaissent de ce monde pour faire place au règne de la justice de la vraie liberté!

Aussi, chacun doit-il, du plus grand au plus humble, se soumettre à son empire et incliner son front devant sa majesté.

Chers enfants, lorsqu'on veut faire pénétrer dans vos âmes l'amour de la Patrie, on vous parle de ses gloires. Il en est une, pure et brillante entre toutes, qu'un pieux souvenir m'amène à évoquer en ce moment devant vous.

L'homme dont je veux saluer la mémoire vous l'avez tous nommé; son histoire, c'est l'histoire même de la France depuis ses malheurs; et vous la connaissez.

Sorti des rangs du peuple, ainsi qu'il tenait à le rappeler lui-même, il aime passionnément le peuple, et c'est là un beau titre à votre reconnaissance.

Mais le mobile suprême de sa vie, la vraie cause de sa grandeur, lui-même nous l'a révélée dans cette belle parole qui jaillit un jour de son cœur dans un épanchement intime, et qui mérite d'être piquée sur le marbre ou l'airain pour servir d'enseignement aux générations de l'avenir.

« Oui, disait-il, toujours la Patrie. Il faut l'aimer sans rivale et être prêt à lui sacrifier jusqu'à nos plus intimes préférences; je mets au-dessus de ce beau titre: patriote avant tout. »

**Ecoles Laïques**

**DISTRIBUTION DES PRIX.**

Dimanche, a lieu, à 2 heures du soir, dans la Cour d'honneur du Lycée, la distribution des prix aux élèves des écoles communales laïques (garçons et filles), ainsi qu'aux élèves de l'École municipale de Dessin.

Présidée par M. Gustave Graux, préfet du Lot, cette fête de la jeunesse avait attiré un public nombreux et élégant. Beaucoup de dames, portant de fraîches et ravissantes toilettes, avaient, malgré une chaleur accablante, voulu apporter le témoignage de leurs sympathies aux écoles que dirigent avec talent M<sup>lle</sup> Bourseul et M. Marlas.

Parmi les personnes qui avaient pris place

sur l'estrade, nous avons remarqué M. Lorgoie, président du tribunal civil; M. Sirech, maire de Cahors; M. le colonnel Tarayre; M. Cazes, inspecteur d'Académie; M. La Borde, procureur de la République; M. Brébier, proviseur du Lycée; M. Laparra, vice-président du Conseil de préfecture; M. Bourseul, directeur des Postes; M. le directeur des Tabacs; M. Fieozal, juge, M. Treilhes, substitut; MM. Agié, Lebœuf et Rouquette, conseillers municipaux; MM. Renoux, Guiraudies et Lartigue, chefs de division à la Préfecture; M. Bourdon, ancien professeur; M. le docteur Clary; M. Valette, chef d'institution; plusieurs officiers et quelques universitaires, parmi lesquels MM. Baumier et Bernard, inspecteurs primaires de l'arrondissement de Cahors.

La *Lyre Cadurcienne*, qui est vraiment infatigable, a sagement exécuté des morceaux en rapport avec la solennité. Elle a notamment joué avec entrain et précision, le chant de Rouget de l'Isle.

Les derniers accents de la *Marseillaise* venaient de se faire entendre, quand M. Préfet s'est levé pour prononcer le discours.

M. Gustave Graux a fait entendre à son jeune auditoire un langage mâle et patriotique; il a fait l'éloge de l'enseignement qu'on donne dans les écoles laïques, enseignement dépourvu de superstitions et qui laisse la liberté aux consciences.

M. le Préfet a terminé son discours, par un éloge éloquent et ému de Gambetta, qui professait pour M. Graux, un sincère attachement.

Après l'allocution du président, la lecture du Palmarès a été faite par M<sup>lle</sup> Miquel, pour l'école des filles, et par M. Marlas, pour l'école des garçons.

Pour détroire le monotone de la lecture d'un Palmarès, M<sup>lle</sup> Bourseul et M. Godineau ont fait chanter leurs élèves. Nous adressons à la vaillante M<sup>lle</sup> Bourseul tous nos compliments: ses élèves ont chanté avec goût et avec méthode.

Un témoin.

**Cour d'assises du Lot.**

Audience du 6 août.

Dans cette journée, le nommé Fournié, Jacques, accusé de tentative de viol, a été reconnu coupable, et condamné à 3 ans de prison.

Ministère public: M. Beaugrand, substitut du procureur de la République.

Défenseur: M<sup>e</sup> Bourdin.

Audience du 7.

Deux affaires ont été jugées pendant la journée du 7 août.

La nommée Louise Selve, femme Destroel, accusée d'infanticide, a été reconnue innocente et acquittée.

Ministère public: M. Treilhes, substitut du procureur de la République.

Défenseur: M<sup>e</sup> X., du barreau de Figeac.

En second lieu, Pierre Deschamps a été condamné à 10 ans de réclusion pour divers attentats à la pudeur, sur la personne de sa fille.

Ministère public: M. Beaugrand.

Défenseur: M<sup>e</sup> Lagarrigue.

Audience du 8.

Deux affaires ont été expédiées durant cette audience.

Antoine Lamouroux, qui avait à répondre à l'accusation de détournement de mineure a été reconnu coupable et condamné à 3 ans d'emprisonnement.

Ministère public: M. Treilhes.

Défenseur: M<sup>e</sup> Greppon.

Le nommé Schaffer, reconnu coupable d'attentats à la pudeur, a été condamné à 2 ans de prison.

Ministère public: M. La Borde, procureur de la République.

Défenseur: M<sup>e</sup> Pouget.

Le *Journal Officiel* vient de publier les décisions du ministre de la guerre au sujet de la division en deux portions de la classe de 1882. Voici les renseignements qui intéressent notre département:

Le département du Lot doit fournir à l'armée 787 hommes dont 623 sont affectés à la première portion du contingent et 164 à la seconde. Parmi ceux qui doivent faire partie de la première portion, 41 sont destinés à l'armée de

mer et 582 à l'armée de terre. Les 41 hommes destinés à l'armée de mer seront affectés au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine à Toulon et au régiment d'artillerie de Rochefort.

Le ministre de la guerre vient de décider, en vue des prochaines manœuvres d'automne, que les réservistes de l'infanterie qui amèneraient avec eux un ou deux chevaux de trait propres à faire un bon service, pourraient être chargés de la conduite des fourgons et recevraient une allocation de 5 fr. par cheval et par jour.

Étude de M<sup>e</sup> Léon TALOU, avoué-licencié, boulevard Gambetta, à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors, en date du dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré dame Marie Faure, épouse du sieur Dominique Mèges, propriétaire, domiciliée avec lui à Fages, commune de Saint-Martin-de-Vers, ayant M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt août mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, LÉON TALOU.

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 19 août 1883.

La liquidation de quinzaine a commencé dans la dernière séance par la réponse des primes, mais n'a pas contribué à changer la physionomie du marché, telle que nous la signalions dans nos dernières chroniques. Calme plat sur le marché de nos rentes comme sur celui des valeurs.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions déjà l'autre jour sur la situation actuelle. Elle n'est que la résultante de l'époque de l'année où nous nous trouvons. Les rangs des spéculateurs s'éclaircissent de plus en plus, éloignés qu'ils sont par le désir d'aller passer à la campagne ou aux bains de mer les chaudes journées que nous subissons. Peu d'entre eux songent à s'engager de nouveau; leur plus grand désir, au contraire, serait de s'alléger pour prendre en toute tranquillité d'esprit quelques jours de repos. Il en résulte que les offres, quoique peu importantes, l'emportent sur les demandes; cela suffit pour expliquer la lourdeur que nous constatons.

Aujourd'hui nos rentes sont établies: le 3 0/0 à 80,07, l'amortissable à 81,95, le 4 1/2 à 108,97.

Sur le marché des actions des Chemins de fer français, nous relevons les cours suivants: le Midi fait 1,180, le Lyon 1,420, le Nord 1,890, l'Orléans 1,300.

Le Suez fait 2,440, et 2,435; le Gaz reste à 1,372; les Omnibus à 1,250. L'attention continue à se porter sur la rente extérieure 4 0/0. Quoique les dépêches soient assez contradictoires, on pense que le mouvement insurrectionnel est à peu près réprimé; nous donnerons pourtant le conseil aux spéculateurs sur les fonds espagnols de n'opérer qu'avec la plus extrême réserve. On clôture aujourd'hui à 58 15/16.

**Bourse de Paris.**

Cours du 21 Août.

Rente 3 p. %.....	79.75
— 3 p. % amortissable.	81.65
— 4 1/2 p. %.....	111.25
— 5 p. % .....	108.70

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4180<sup>e</sup> livraison (18 août 1883). — La Perse, la Chaldée et la Susiane, par M<sup>me</sup> Jane Dieulafoy, officier d'académie. — 1881-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Lancelot, Barclay, Dieulafoy Tofani et Thariat. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité. — Bureaux 51, rue Vivienne, à Paris. — Sommaire du numéro du 18 août 1883. — Histoire de la découverte des lois des courants électriques (2<sup>e</sup> article); Th. Moncel. — Exposition Internationale d'Electricité de Munich: Les lampes électriques; C.-C. Soulaiges. — Quelques observations sur le pont de Thomson et Varley; D<sup>r</sup> A. Tobler. — Imitation par les courants liquides ou gazeux des phénomènes d'électricité et de magnétisme (2<sup>e</sup> article); C. Decharme. — Sur le prix de revient de l'éclairage électrique; Frank Gerald. — Revue des travaux récents en électricité: Expériences sur la décharge lumineuse, par Henri Hertz. — Sur la théorie de la pile, par A. Witkowski. — Téléphone de MM. P. et F. Lippens. — Résumé des brevets d'invention; Camille Grollet. — Correspondance: Lettre de M. P. Samuel sur l'Exposition de Vienne. — Faits divers.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



**DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.  
Cahors, rue du Lycée, n° 40.

**COMPTE DE DÉPÔTS**

Aux conditions de la circulaire numéro 13,  
Donnant un revenu fixe.

**TABEAU**

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31  
de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs par mois pour	500 francs déposés.
150 — — — — —	pour 1,000 — — — — —
300 — — — — —	pour 2,000 — — — — —
450 — — — — —	pour 3,000 — — — — —
600 — — — — —	pour 4,000 — — — — —
750 — — — — —	pour 5,000 et ainsi de suite.

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certaine rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n° 40, où la circulaire numéro 13 est tenue à la disposition des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chèque, doivent être effectués entre ses mains quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

**PRIME PATRIOTIQUE**

Dessin représentant le Monument qui sera élevé à la Mémoire de l'illustre patriote LÉON GAMBETTA, dans sa ville natale.

Adresser 50 centimes à M. Jules Forestier, à la Mairie de Cahors (Lot), pour recevoir le tableau franco.

Ces 50 centimes seront versés au Comité du Monument.

NADAUD (GUSTAVE). — **Chansons. — Poésies et Contes.** 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire.** 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouveau globe terrestre** physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Partitions à crédit.** — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Bibliothèque classique du piano.** — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS



**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

**A VENDRE**  
DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1<sup>m</sup> 56; se montent et s'attelent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

**A AFFERMER**  
BOULANGERIE AVEC LOGEMENT

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capucins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

S'adresser au bureau du journal.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIBILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**LA MORT  
DU PHYLLOXÉRA**

LA VIGNE FRANÇAISE

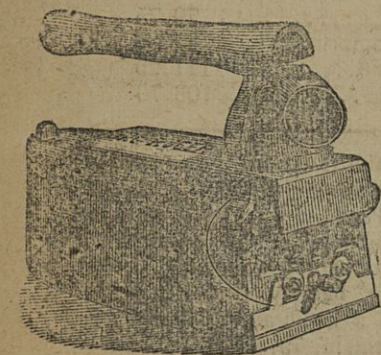
Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente: Chez E. DELSAUD, St de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses,  
Couturières, Lingères, Confectionneurs,  
Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

Maison de confiance

**O. DELORD**

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS  
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

MACHINES A COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANIENS. (G. G. D. G.)  
Ces machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL, 4<sup>me</sup>.



ÉVITER  
LES  
CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER  
LE VÉRITABLE  
NOM

Le propriétaire-gérant, A. Layton.